Flussmittel T

Version:1.5 / FRN° du matériauDate de révision:20.09.2017spécification

Date de création: 03.09.2001 remplace la version: 1.4 Page: 1 / 8



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Flussmittel T

N° d'enregistrement REACH: si disponible, indiqué au chap. 3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

VA-Nr

Utilisations identifiées pertinentes Uniquement pour une utilisation dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société DeguDent GmbH

Postfach 1364 D-63403 Hanau

Téléphone +49 (0)6181/59-5576 Téléfax +49 (0)6181/59-5751

Adresse e-mail SDB.Degudent-DE@dentsplysirona.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

d'urgence

Renseignements en cas

+49 (0)6181/59-50 (Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant

102909

01963498

les heures de bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le décret (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Toxicité pour le système reproductif Catégorie 1B H360

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon (CE) 1272/2008

Base légale EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008, Annexe VI

élément(s) déterminant les dangers (GHS)

• acide borique Pictogrammes de danger



Mot signal Danger

Remarque sur les dangers H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Consigne de sécurité: P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

Prévention sécurité.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

Consigne de sécurité: Réaction P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Consigne de sécurité: Stockage P405 - Garder sous clef.

Consigne de sécurité: P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets

Évacuation agréée.

2.3. Autres dangers

Flussmittel T

Page:

Version: 1.5 / FR N° du matériau

Date de révision: 20.09.2017
Date de création: 03.09.2001
remplace la version: 1.4

 spécification
 102909

 VA-Nr
 01963498



Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

2/8

Informations sur les composants / Composants dangereux selon le décret EU-CLP (CE) no. 1272/2008

• Phospha	ate de trisodium	dodécahydrate	<= 20%		
NoCAS Irritation cut Irritation oc				Catégorie 2 Catégorie 2	H315 H319
acide borique			<= 20%		
NoCAS Toxicité pou	10043-35-3 ur le système reprod	NoCE ductif	233-139-2	Catégorie 1B	H360FD
tétraborate de disodium pentahydrate, borax pentahydrate				<= 5,5%	
NoCAS Toxicité pou	12179-04-3 ur le système reprod	NoCE ductif	215-540-4	Catégorie 1B	H360FD
•	<= 1%				
NoCAS Toxicité aig Corrosion c	1310-58-3 uë cutanée/irritation cut	NoCE anée	215-181-3	Catégorie 4 Catégorie 1A	H302 H314

Textes des phrases H, voir au chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.

Inhalation

Amener la personne concernée à l'air frais.

En cas de manifestation de problèmes respiratoires:

Mettre le malade en position à moitié assise, le buste surélevé.

Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment les paupières ouvertes à l'eau claire pendant 10 minutes au moins.

Enlever les lentilles de contact.

En cas de troubles persistants:

Faire examiner par l'ophtalmologiste.

Ingestion

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler immédiatement un médecin.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptomes

L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:

Flussmittel T

Version:1.5 / FRN° du matériauDate de révision:20.09.2017spécification

Date de création: 03.09.2001 remplace la version: 1.4 Page: 3 / 8

 spécification
 102909

 VA-Nr
 01963498



Insuffisance respiratoire

Asthme

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: tous les agents d'extinction sont appropriés

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz de décomposition et les gas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Clarifier les mesures d'extinction sur les lieux d'intervention.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération adéquate. Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser atteindre le terrain, les cours d'eau, les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement avec un matériau absorbant et collecter dans un récipient adéquat.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Considérations relatives à l'élimination; voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail ou sur les machines.

Le cas échéant: Système d'aspiration.

Ne pas respirer les vapeurs.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Stockage

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans le conteneur d'origine.

Protéger contre la lumière solaire directe.

Classe de stockage (Allemagne)

13 - Substances solides non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Flussmittel T

Version:1.5 / FRN° du matériauDate de révision:20.09.2017spécification

Date de création: 03.09.2001 remplace la version: 1.4 Page: 4 / 8



• tétraborate de disodium pentahydrate, borax pentahydrate

No.-CAS 12179-04-3 No.-CE 215-540-4

Paramètres de contrôle 1 mg/m3 Valeur Moyenne d'Exposition à court terme

VA-Nr

(VME):(INRS (FR))

limite indicative (VL)

•

No.-CAS 1310-58-3 No.-CE 215-181-3

Paramètres de contrôle 2 mg/m3 Valeur Limite d'Exposition à court terme

(VLE)(INRS (FR))

limite indicative (VL)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail ou sur les machines., Le cas échéant: Système d'aspiration., Installation d'une douchette pour les yeux recommandée

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lors de travaux sans / aspiration de l'objet non suffisante :, En cas de dépassement de la valeur limite relative au poste de travail, appliquer appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre combiné ABEK-P3.

Protection des mains

Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants:.

Matériau de gants Caoutchouc nitrile/Latex nitrile (NBR)

Epaisseur du matériau 0,4 mm délai de rupture > 240 min

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

vêtements de protection appropriés recommandé

Mesures d'hygiène

Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer, priser. Avant les pauses et à la fin des travaux, se laver les mains et/ou le visage., À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme dispersion
Couleur jaune
Odeur inodore

Seuil olfactif: non applicable

pH env. 8

Point/intervalle de fusion non-connu(e)

Point/intervalle d'ébullition non-connu(e)

Point d'éclair Méthode: coupelle fermée

n'a pas de point d'éclair

Vitesse d'évaporation Pas de donnée disponible

Flussmittel T

Version: 1.5 / FR N° du matériau Date de révision: 20.09.2017

Date de création: 03.09.2001 remplace la version: 1.4

Page: 5/8

spécification 102909 VA-Nr 01963498



non inflammable Inflammabilité (solide, gaz)

Limite d'explosivité, inférieure non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure

non applicable

Pression de vapeur non applicable

env. 1,1 g/cm3 Densité

Hydrosolubilité non-connu(e)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

donnée non disponible

Auto-inflammabilité Non auto-inflammable, non autoréchauffable.

Décomposition thermique Pas de donnée disponible

Viscosité, dynamique donnée non disponible

Explosibilité non applicable

Propriétés comburantes Non comburant

9.2. **Autres informations**

Autres informations D'autres données physico-chimiques ne seront pas déterminées.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stabilité Stable à température ambiante.

Possibilité de réactions En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction

dangereuses dangereuse n'est connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de restrictions

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 Rat: > 5110 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation donnée non disponible

Toxicité aiguë par pénétration

cutanée

Irritation de la peau

donnée non disponible

Lapin / 4 h

EU-GHS(P18/001) / 20.09.2017 13:46

Flussmittel T

Version: 1.5 / FR N° du matériau

Date de révision:

Date de création:

03.09.2001

VA-Nr

remplace la version: 1.4 Page: 6 / 8

Pas d'irritation de la peau

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

102909

01963498

Dentsply Sirona

Irritation oculaire Lapin / 72 h

Pas d'irritation des yeux

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Sensibilisation donnée non disponible

Toxicité à dose répétée donnée non disponible

Appréciation STOT-Exposition donnée non disponible

unique

Appréciation STOT-Exposition

répétée

donnée non disponible

Appréciation mutagénité donnée non disponible

Cancérogénicité Pas de donnée disponible

Toxicité pour la reproduction donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Recherches écotoxicologiques inexistantes.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

Emballages non nettoyés

Ne pas réutiliser les récipients vides et les éliminer suivant les prescriptions administratives locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Flussmittel T

Date de création:

Version:1.5 / FRN° du matériauDate de révision:20.09.2017spécification

03.09.2001

remplace la version: 1.4 Page: 7/8



Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

l'utilisateur:

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VA-Nr

Législation nationale

limitation des emplois Observer les restrictions d'emploi futures mères et mères qui allaitent.,

Observer les restrictions d'emploi adolescents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité

chimique

Un rapport de sécurité sur la substance n'est pas nécessaire pour ce produit selon le paragraphe 2(8), 2(9) ou le paragraphe 14 du décret REACH.

102909

01963498

SECTION 16: Autres informations

Phrases H importantes du chapitre 3

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.

Autres informations

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entrainent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.

Légende

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses

par route

ADN Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales

ASTM Société américaine de contrôle de matériaux

ATP Adaptation au progrès technique BCF Coefficient de bioconcentration

Flussmittel T

Version: 1.5 / FR N° du matériau

Date de révision: 20.09.2017 spécification
Date de création: 03.09.2001 VA-Nr

remplace la version: 1.4 Page: 8 / 8

BetrSichV Décret sur la sécurité à l'intérieur de l'entreprise

c.c. récipient fermé

CAS Société d'attribution de numéros CAS

CESIO Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires

102909

01963498

Dentsply

Sirona

ChemG Loi sur les produits chimiques (Allemagne)

CMR cancérogène-mutagène-toxique pour la reproduction
DIN Institut allemand de normalisation, association enregistrée

DMEL Niveau effet minimal dérivé
DNEL Niveau effet zéro dérivé

EINECS Inventaire européen sur les produits chimiques

EC50 concentration moyenne effective

GefStoffV Décret sur les substances dangereuses

GGVSEB Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation

fluviale

GGVSee Décret sur les matières dangereuses mer

GLP Bonne pratique de laboratoire

GMO Organisme modifié par voie génétique

IATA Association internationale de transport par avion ICAO Organisation internationale d'aviation civile

IMDG Code international des marchandises dangereuses sur l'eau

ISO Organisation internationale de normalisation

LOAEL Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions

ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.

LOEL Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets

ont encore été observés dans le cadre d'expériences

NOAEL Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et

mesurable même lors d'une absorption continue. Concentration sans effet pouvant être observé

NOEL Dose sans effet pouvant être observé

o. c. récipient ouvert

NOEC

OECD Organisation pour la coopération et le développement économiques

OEL Valeurs limites d'air au poste de travail PBT Persistant, bio-accumulatif, toxique

PEC Concentration dans l'environnement annoncée

PNEC Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus

aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.

REACH Enregistrement REACH

RID Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur

rail

STOT Toxicité spécifique pour les organes cibles
SVHC Substances liées à des craintes particulières

TA Instruction technique

TPR Troisième en tant que représentant (par. 4)
TRGS Règles techniques pour les matières dangereuses
VCI Association enregistrée de l'industrie chimique

vPvB très persistant, très bio-accumulableVOC substances organiques volatiles

VwVwS Prescription admnistrative pour la classification de substances menaçant l'eau

WGK Classe de contamination de l'eau WHO Organisation mondiale de la santé